

# Leçon n° 1 : Les droits et devoirs de l'enfant, de l'élève et du citoyen

Introduction : L'enfant, l'élève et le citoyen ont des droits et des devoirs, définis à la fois au niveau international et au niveau national et garantis par des textes de loi.

Problématique : Quels sont les droits et devoirs de l'enfant, de l'élève et du citoyen ?

## I - Les droits et devoirs de l'enfant

### A - Des droits reconnus par un texte international

# Convention internationale des droits de l'enfant (extraits)

## **Article 6**

1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

## **Article 13**

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression.

## **Article 14**

1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

## **Article 15**

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

## **Article 24**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation.

## **Article 27**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

# Convention internationale des droits de l'enfant (extraits)

## **Article 28**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation

## **Article 31**

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

## **Article 32**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique

## **Article 34**

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.

## **Article 40**

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tient compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.

## A - Des droits reconnus par un texte international

**Trace** : La convention internationale des droits de l'enfant, texte adopté à l'ONU (organisation des nations unies) en novembre 1989 et ratifié (approuvé) par 195 états (seuls les États-Unis et la Somalie ne l'ont pas ratifié) énonce dans 54 articles les droits fondamentaux et non négociables de l'enfant. Il s'agit principalement du droit à la vie, à la liberté de pensée et d'expression, à la protection de la santé, à un niveau de vie suffisant pour permettre le développement, à l'éducation, au repos et au loisir, à la protection contre l'exploitation économique et sexuelle.



## A - Des droits reconnus par un texte international

**Trace** : En France, le droit à l'éducation a beaucoup progressé aux XIXe et XXe siècles. En 1833, la loi Guizot oblige les communes de plus de 500 habitants à avoir une école primaire pour garçons, les filles devront attendre 1850. En 1881-1882, le ministre de l'instruction Jules Ferry rend l'école primaire gratuite, obligatoire pour garçons et filles de 6 à 13 ans et laïque (indépendante de toute religion). L'obligation scolaire est portée à 16 ans en 1959 et la loi handicap de 2005 vise à la scolarisation prioritaire en milieu ordinaire de l'enfant handicapé.

# Des droits mais...

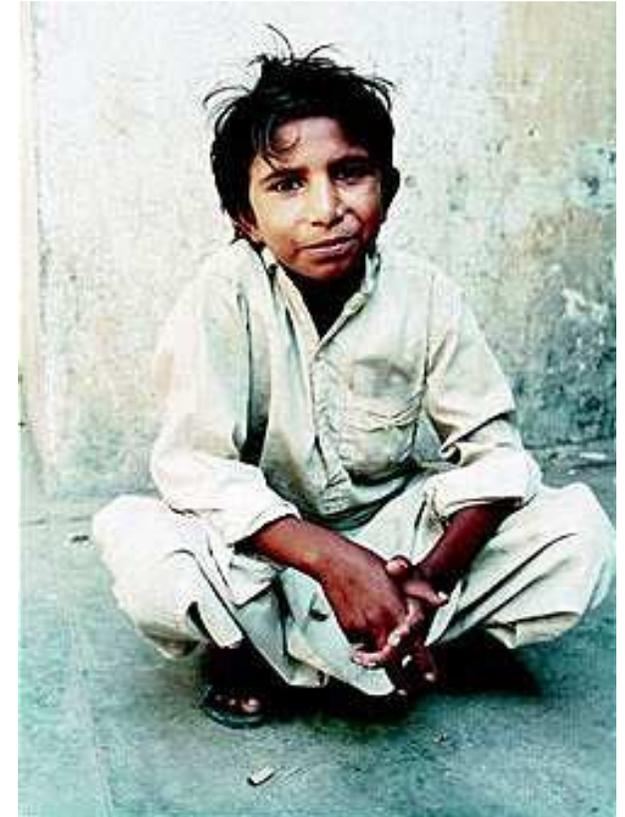
## Vidéo



Enfants soldats en Birmanie,  
<http://www.la-croix.com/>, 2012.

«Partout dans le monde, il reste encore 58 millions d'enfants non scolarisés et près de 100 millions d'enfants qui n'achèvent pas le cycle du primaire» regrette la directrice générale de l'Unesco. Les plus pauvres ont une probabilité quatre fois plus importante de ne pas aller à l'école que les plus riches. La proportion d'adolescents qui continuent à travailler parallèlement à leurs études secondaires «reste élevée», s'inquiète l'Unesco.

<http://etudiant.lefigaro.fr/> avril 2015



Iqbal Masih

## A - Des droits reconnus par un texte international

**Trace** : Malgré les progrès concernant le sort des enfants dans le monde depuis 1989, de nombreux enfants restent maltraités, obligés de travailler (environ 160 millions d'enfants) ou de se battre (environ 250 000 enfants). 58 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, ce sont majoritairement des filles, pourtant la scolarisation des femmes est un enjeu pour le futur car une fois éduquées, elles peuvent contrôler leur fécondité, leur santé et celle de leur enfant.

B - Des devoirs

# L'autorité parentale

Article 371-1 : L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Code Civil

# Vis-à-vis des parents

Article 371 : L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.

Article 371-3 : L'enfant ne peut, sans permission des père et mère, quitter la maison familiale ...

## B - Des devoirs

**Trace :** A L'autorité parentale sont associées un certain nombre de règles dans l'intérêt de l'enfant mineur. Ainsi, les représentants légaux doivent à l'enfant le respect, la protection de sa sécurité, de sa santé. Ils doivent aussi lui assurer une éducation lui permettant de se développer. Mais en retour, l'enfant doit le respect (**le fait de traiter avec considération**) à ses parents et il ne peut quitter le domicile familial sans leur permission.

# L'obéissance

## Doit-on obéir à ses parents ?

Les demandes fréquentes des parents	Les raisons d'y obéir
Invente un ordre illégitime	Les raisons de ne pas y obéir

# L'enfant face à la loi

## Les mineurs ne sont pas jugés comme les adultes.

- En cas d'infraction, les moins de 13 ans ne peuvent faire l'objet que de mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation.
- À partir de 13 ans, s'ils ont commis des délits graves, les mineurs peuvent être condamnés par le tribunal pour enfants puis, à partir de 16 ans en cas de crime, par la Cour d'assises des mineurs.

**L'enfant peut très tôt engager sa responsabilité pénale.** Dès 7-8 ans, dès lors qu'on lui reconnaît le discernement, il est tenu pour capable de commettre un délit.



- 1 Les mesures éducatives.** Le juge pour enfants peut décider de mesures éducatives :
- l'admonestation<sup>1</sup> ;
  - le placement dans une institution d'éducation, de formation, ou un établissement médical ;
  - l'assistance éducative : des éducateurs suivent l'adolescent.



- 2 Un exemple de sanction : l'aide-réparation.** Le mineur est condamné à effectuer une activité d'aide ou de réparation au profit de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

# L'enfant face à la loi



- 3 La peine d'emprisonnement.**
- Elle ne peut être prononcée que pour les enfants de plus de 13 ans et après un procès. Les peines ne peuvent être supérieures à la moitié de la peine encourue par un majeur pour la même infraction.
  - Les mineurs effectuent leur peine dans des établissements spécialisés ou dans des prisons adaptées.

## B - Des devoirs

**Trace** : L'enfant doit obéir à ses parents qui garantissent ainsi sa protection et qui l'aident à devenir un futur adulte et un futur citoyen. Mais il doit aussi apprendre à obéir à la loi car c'est l'un des devoirs fondamentaux du citoyen qu'il deviendra à l'âge adulte. Ainsi, l'enfant est très tôt reconnu responsable pénalement (7-8 ans) même si la justice ne traite pas les mineurs de la même manière que les adultes et privilégie les mesures éducatives.



<http://www.directmatin.fr/>

## La civilité



<http://muriel.piccoli.free.fr/>



# B - Des devoirs

**Trace** : En tant que futur citoyen, l'enfant doit aussi apprendre à respecter les règles de civilité (vivre en citoyen dans le respect et la tolérance envers les autres). Parmi ces règles l'on trouve la politesse, le respect de l'autre et notamment de sa tranquillité ou encore le respect des espaces utilisés par tous.

## II - Les droits et devoirs de l'élève

### A - Des droits

# L'alphabet des droits

Lettre de l'alphabet	Droit de l'élève
A	
B	
D	
E	
J	
R	
S	
T	

## A - Des droits

**Trace :** En tant qu'élève, l'enfant a des droits spécifiques qui complètent ou précisent ses droits d'enfant. Il a droit à l'éducation et d'être aidé dans ses études. Il a le droit d'exprimer ses opinions et d'être respecté dans ses interventions. Il a le droit de participer aux instances administratives de l'établissement comme délégué de classe par exemple. Il a le droit de jouer dans la cours en toute sécurité.

B - Des devoirs

# L'alphabet des devoirs

Lettre de l'alphabet	Devoir de l'élève
A	
C	
D	
E	
P	
R	
T	
V	

# B - Des devoirs

**Trace** : L'élève a aussi des devoirs, il est ainsi obligé de venir à l'école (obligation d'assiduité) et d'y respecter le règlement intérieur qui a force de loi. Il se doit de respecter ses camarades et d'être tolérant envers eux, toute violence étant interdite. Enfin, il doit travailler ses leçons, faire les exercices demandés, se montrer attentif et concentré et participer en classe.